

- Les héros de la République : *Regulus, héros des guerres puniques* -

Le consul Marcus Attilius Regulus vainquit les Salentins (1), et obtint les honneurs du triomphe. Il est le premier capitaine romain qui ait passé en Afrique avec une flotte. Quoique battue par une tempête, cette flotte s'empara de soixante-trois vaisseaux longs de celle d'Amilcar. Après cette victoire, Regulus prit aux Carthaginois deux cents villes (2) et deux cent mille hommes (3). Pendant qu'il se couvrait de gloire en Afrique, sa femme et ses enfants étaient, à cause de leur pauvreté, entretenus aux frais du public. Quelque temps après il fut fait prisonnier par un stratagème de Xantippe, général lacédémonien à la solde de Carthage, et jeté dans une prison. Chargé par les ennemis de se rendre à Rome pour y traiter de l'échange des prisonniers, avant de partir, il s'engagea par serment à revenir prendre ses fers, s'il ne réussissait pas dans cette mission. Introduit dans le sénat, il parvint à lui persuader de rejeter les propositions de l'ennemi. En vain sa femme et ses enfants s'efforcèrent de le retenir, il repoussa leurs prières et leurs embrassements, et retourna à



Regulus – Musée de Naples

Carthage. A son arrivée dans cette ville, il fut enfermé dans un coffre, hérissé en dedans de pointes de fer, qui, par la douleur et l'insomnie qu'elles lui causèrent, eurent bientôt terminé ses jours.

(1) Peuples de l'Apulie, qui habitaient une péninsule, située entre Tarente et la mer Adriatique.

(2) Eutrope ne parle que de soixante-treize villes, Orose de quatre vingt-deux, et Florus rapporte que plus de trois cents châteaux furent dévastés.

(3) Ce nombre est prodigieux : aussi est-il fort probable que Victor s'est trompé. Suivant Orose, 1. 4, ch. 8, les Carthaginois perdirent vingt-deux mille hommes tués ou faits prisonniers, et dix-huit éléphants et, selon Eutrope, vingt-trois mille. De plus, les prisonniers conduits à Rome par L. Manlius Vulso, collègue de Regulus, n'étaient qu'au nombre de vingt-sept mille.

Tite-Live, *Histoire Romaine, XVIII (periochae)*

[Regulus] uictus proelio et captus est. [...] Regulus missus a Carthaginensibus ad senatum ut de pace et, si eam non posset impetrare, de commutandis captiuis ageret, et iureiurando adstrictus, rediturum se Carthaginem, si commutari captiuos non placuisset, utrimque negandi auctor senatui fuit, et cum fide custodita reuersus esset, supplicio a Carthaginensibus de eo sumpto periit.

Regulus est vaincu dans une bataille et fait prisonnier. [...] Regulus, envoyé au sénat par les Carthaginois pour traiter de la paix et, s'il ne peut l'obtenir, de l'échange des prisonniers, mais lié par le serment de revenir à Carthage, si les Romains décident de ne pas échanger les prisonniers, conseille au sénat de refuser l'une et l'autre; et comme, fidèle à son serment, il est retourné à Carthage, les Carthaginois le mettent au supplice et il meurt. (trad. E. Lasserre, Paris, Garnier)

Lexique

Regulus, i, m. : Régulus
 uinco, is, ere, uici, uictum : vaincre
 capio, is, ere, cepi, captum :
 prendre, capturer
 proelium, ii, n. : combat
 mitto, is, ere, misi, missum :
 envoyer
 Carthaginensis, e : Carthaginois
 ad, prép. + Acc. : vers, à, près de
 senatus, us, m. : sénat
 ut, conj. : + subj. : pour que, que,
 de (but ou verbe de volonté), de
 sorte que (conséquence)
 de, prép. + abl. : au sujet de, du
 haut de, de
 pax, pacis, f. : paix
 si, conj. : si
 is, ea, id : ce, cette ; celui-ci, celle-
 ci

possum, potes, posse, potui :
 pouvoir
 impetro, as, are : obtenir
 commuto, as, are : changer,
 transformer, ici : échanger
 captiuus, a, um : prisonnier
 ago, is, ere, egi, actum : 2. faire,
 traiter, agir
 adstringo, is, ere, strinxī, strictum :
 attacher étroitement, serrer,
 resserrer (adstrictus, a, um : serré,
 contraint, lié)
 redeo, is, ire, ii, itum : revenir
 se, pron. réfl. : se, soi
 Carthago, -inis, f. : Carthage
 placeo, es, ere, cui, citum : 2.
 paraître bon, agréer
 utrimque, adv. : de part et d'autre
 nego, as, are : nier, refuser

auctor, oris, m. : 1. le garant 2.
 la source 3. le modèle 4. l'auteur,
 l'instigateur
 fides, ei, f. : 4. la promesse, la
 parole donnée
 custodio, is, ire, iui ou ii, itum :
 protéger, défendre
 reuerto, is, ere, i, sum : retourner,
 revenir (reuertor, eris, i, uersus sum
 : le même sens)
 supplicium, i, n. : le supplice
 sumo, is, ere, sumpsi, sumptum :
ici recevoir
 pereo, is, ire, ii, itum : périr

Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, VII, 4

Regulum captum ad ea quae in senatu Romae dixit, suadens ne captiui cum Carthaginiensibus permutarentur, id quoque addidisse, uenenum sibi Carthaginienses dedisse, non praesentarium, sed eiusmodi quod mortem in diem proferret, eo consilio, ut uiueret quidem tantisper quoad fieret permutatio, post autem grassante sensim ueneno contabesceret. Eundem Regulum Tubero in "Historiis" redisse Carthaginem nousque exemplorum modis excruciatum a Poenis dicit : "In atras, inquit, et profundas tenebras eum claudebant ac diu post, ubi erat uisus sol ardentissimus, repente educebant et aduersus ictus solis oppositum continebant atque intendere in caelum oculos cogebant. Palpebras quoque eius, ne coniuere posset, sursum ac deorsum diductas insuebant." Tuditanus autem somno diu prohibitum atque ita uita priuatum refert, idque ubi Romae cognitum est, nobilissimos Poenorum captiuos liberis Reguli a senatu deditos et ab his in armario muricibus praefixo destitutos eademque insomnia cruciatos interisse.

Regulus prisonnier ajouta à ce qu'il dit au Sénat à Rome pour le persuader de ne pas accepter l'échange de prisonniers contre des Carthaginois, que les Carthaginois lui avaient donné du poison à effet non immédiat, qui causât la mort à terme, dans l'intention qu'il vécût seulement le temps de faire l'échange, mais qu'il se consumât ensuite, le poison gagnant peu à peu. Tubero dans ses Histoires dit que le même Regulus revint à Carthage et qu'il fut torturé à mort par les Carthaginois avec des raffinements extraordinaires et sans exemple: "Ils l'enfermaient, dit-il, dans des ténèbres noires et profondes, et longtemps après, lorsque était apparu un soleil très brûlant, ils le faisaient sortir soudain, le tenaient exposé aux coups du soleil et le contraignaient de maintenir ses yeux vers le ciel. Et pour qu'il ne pût cligner des yeux ils lui cousaient aussi les paupières écartées en haut et en bas". Tuditanus, quant à lui, rapporte qu'on l'empêcha longtemps de dormir, qu'il perdit la vie ainsi, et que lorsque cela fut connu à Rome, le Sénat livra les plus nobles des prisonniers carthaginois aux enfants de Regulus, qu'ils furent placés par ceux-ci dans un coffre garni de pointes et qu'ils périrent soumis à la même torture de l'insomnie.